



# Droit au Logement



« Fédération Droit Au Logement » - 29 Av Ledru-Rollin 75012 Paris

[sec@droitaulogement.org](mailto:sec@droitaulogement.org) • <http://www.droitaulogement.org/> • <https://www.facebook.com/droitaulogement>

## COMMUNIQUÉ

10 janvier 2025

### **Cyclones Chido et Dikeledi à Mayotte : Relogement de TOU.TES les sinistré.es et habitant.es des quartiers informels !**

Le cyclone Chido a dévasté en 1<sup>er</sup> lieu les quartiers spontanés de Mayotte où vivent environ 100 000 personnes, soit un tiers de la population. Il a tué et blessé essentiellement les personnes qui pour s'abriter, ont érigé des abris de fortune de tôles et de planches, par leurs propres moyens. Le Cyclone Dikiledi arrive ce WE et aggrave encore la situation des sans-abris, des habitants de bidonvilles et des maisons sans toit depuis Chido.

Sans aucune compassion pour la plus grande part des victimes, François Bayrou lors de sa visite sur place le 30 décembre avait annoncé que la reconstruction de bidonville serait interdite. Quelques jours plus tard, un arrêté du Préfet interdisait la vente de tôles ondulées, indispensables pour s'isoler des intempéries.

Mais beaucoup de sinistré.es n'ont pas attendu l'aide éventuelle du gouvernement et ont déjà reconstruit sommairement leurs abris de fortune.

Une loi avait aussi été annoncée par le Premier ministre, afin de « judiciariser » la construction de bidonvilles. Rappelons que depuis la loi ELAN (23-11-2018), le Préfet peut procéder à l'expulsion sans jugement des occupants d'habitation de survie. Dès lors, que reste-t-il à judiciariser ? Criminaliser les habitant.es de bidonvilles ? Ainsi à ce drame climatique la France répondrait aux victimes par la répression ?

Le lancement de l'opération Wambushu en avril 2023, visant à détruire les quartiers informels par une série d'arrêtés administratifs avait rapidement montré ses limites, faute d'hébergements et de relogements en nombre suffisant.

Le « Cyclone Chido a fait le reste », au fond c'est ce qui transparait des déclarations du Premier ministre, de l'extrême droite et d'élus Mahorais.

Selon eux, les dégâts humains et matériels provoqués par Chido dans les quartiers informels seraient la faute de ses habitants, car ils n'ont pas d'autorisation pour construire, sont « clandestins » et « délinquants ». Ce discours mensonger car beaucoup sont mahorais et titulaires d'un titre de séjour, et xénophobe est distillé par l'extrême droite. Il a été repris par le gouvernement, lui permettant ainsi de se dédouaner de son inaction en matière de production de logements abordables, particulièrement de logements sociaux et de l'insuffisance chronique de services publics (santé, école,...

A ce jour, le gouvernement n'a pas annoncé de mesure spécifique en faveur des principales victimes du cyclone. Le projet de loi publié fait l'impasse sur le sujet.

**Droit Au Logement, solidaire de tou.tes les habitant.es sinistrés.e et de tou.tes les habitant.es de quartiers spontanés sera mobilisé :**

- Contre toute proposition de loi visant à durcir la législation contre ces derniers et pour l'abrogation de l'article 197 de la loi ELAN qui autorise la destruction des habitats de survie sans décision du juge
- Pour que l'aide à la reconstruction annoncée par les pouvoirs publics soit orientée vers toutes les victimes du cyclone, afin de les loger décentement, quelques soient leur situation administrative, leur nationalité et en attendant de les héberger décentement.

C'est le minimum que doit l'État français à Mayotte et à ses habitants, laissés depuis si longtemps dans la pauvreté et le sous-développement.

**Un toit c'est un droit !**